

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
0413312564

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Contrats d'abonnement de stationnement auprès de la société Q PARK portant sur les parkings du Marché, du Centre Ancien et du 8 mai 1945 à Aubagne. Souscription de deux abonnements supplémentaires et actualisation des contrats existants.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est actuellement titulaire de trente-deux abonnements de stationnement au sein des parkings du Marché, du Centre Ancien et du 8 mai 1945 à Aubagne, tous trois gérés par la société Q-PARK.

Ces emplacements sont affectés aux personnels de la Maison Départementale de la Solidarité du Territoire d'Aubagne de la DGAS.

Dans ce cadre, la DGAS a sollicité deux emplacements supplémentaires pour les agents du Pôle Insertion d'Aubagne-La Ciotat qui, à la suite de leur déménagement dans des locaux de la copropriété la Sarriette en centre-ville, ne bénéficient plus de places de stationnement libres.

Ces places de stationnement seraient situées dans le parking du Marché sis au 17/41 avenue Gabriel Péri qui est le plus proche du Pôle Insertion.

Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution de la répartition initiale des trente-deux emplacements précités, il convient de mettre à jour les contrats d'abonnements correspondants.

Enfin, il est proposé de transformer le contrat d'abonnement mensuel du parking du 8 mai 1945 en un contrat d'abonnement annuel compte tenu de son tarif plus avantageux.

Le tarif annuel est identique pour les trois parkings soit 649 €TTC par emplacement.

La souscription des deux abonnements supplémentaires au parking du Marché s'élève donc au montant de 1 298 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

